

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 novembre 2017

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE
MM. Pierre-Louis BESSON – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON

Absents :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Alexandre GARIN
Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Franck EGARD donne pouvoir à Alain PONCET
Catherine FAIVRE donne pouvoir à Antoine FATIGA
Julien ROUTIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Hauda ARAB
Christophe GERBELOT
Patrick NICOLLET
Régis VION

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Séverine SUCHERE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité avec la remarque de Laurence FRANCCART.
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 8 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
4. à prendre connaissance des résultats de 2 consultations analysées en Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 octobre dernier et concernant :
 - la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection :

La Commission d'Appel d'Offres s'est vue présenter par le Cabinet Thévenet Consultants les résultats du marché à bons de commandes qui prévoyait deux critères de jugement des offres :

- la valeur technique pour 60 %
- le prix des prestations pour 40 %

et pour chacun d'eux, plusieurs sous-critères.

Cinq offres ont été reçues :

- Bouygues à Montmélian
- Bronnaz Citéos à Barberaz
- Serfin à Valence (26)
- Snef à Valence (26)
- Spie à Saint-Genix-Sur-Guiers

Après Analyse, c'est l'entreprise SPIE, mieux disante qui arrive en première position. Le marché a été attribué, à l'unanimité des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour un montant H.T. de 115 715 € ; le coût d'objectif était de 145 330 € HT.

- o la réalisation de prestations de nettoyage des locaux : sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) :

Sites concernés : l'école maternelle, l'école élémentaire, La Jacobelle, la Médiathèque, la salle ZigZag, la salle George Sand, la Mairie, les salles du Conseil Municipal, de la police, du service technique, de l'animation jeunesse et du local jeunes ainsi que Tom Pouce.

Trois offres ont été déposées : les sociétés Aylance à La Motte-Servolex (73), Framex à Cran-Gevrier (74) et Stem à Claix (38).

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité, a retenu l'entreprise Stem, mieux disante pour un montant HT de 57 488,60 € ; le coût d'objectif était de 70 666,67 € HT.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation d'un nouveau programme de logements situé Route de Bellecombette

Madame le Maire laisse la parole au promoteur, le Crédit Agricole Immobilier, pour la présentation du nouveau programme de logements situé 1970 route de Bellecombette, en bas de la Grobelle : 66 logements répartis sur 22 910 m².

Antoine Fatiga souhaite qu'une attention particulière soit portée sur l'insertion de ce projet avec le voisinage et sur la circulation et le stationnement des véhicules supplémentaires que va engendrer ce projet.

2. Présentation du projet de réaménagement du terminus de bus « université »

Le projet de réaménagement du terminus de bus « Université » est présenté en séance : il s'agit d'étudier ce secteur pour proposer un aménagement pour stocker les bus en dehors de la route et pour améliorer la sécurisation des piétons. Une emprise dans le Grand Pré est nécessaire pour greffer une bande cyclable montante. L'objectif est de déporter la circulation côté Grand Pré. Un ajout de feu à détection est prévu, le temps que le bus s'engage sur la route.

Mathias Leblois signale que l'ambition de départ était de ne pas mettre de feux sur la commune.

Brigitte Bochaton signale que c'est une mesure de sécurité : le bus est une ligne chrono. C'est un feu d'aide à la conduite et non un feu tricolore : le temps d'attente est de 10 à 15 secondes.

Marie-Laure Chevallier remarque que la montée et la descente ne se fera pas au même endroit. Elle demande pourquoi tout ne se fait pas du même côté.

Réponse du cabinet d'étude : Le stockage de 3 bus est possible mais pas plus.

Isabelle Geindre ajoute que les étudiants descendent puis traversent devant le bus et non sur les passages piétons.

Réponse du cabinet d'étude : La traversée est dégagée un peu plus vers le haut avec la présence d'îlots de sécurité.

Berthe-Ange Laudet demande pourquoi ne pas mettre des barrières au centre pour séparer et empêcher les étudiants de passer.

Réponse du cabinet d'étude : l'îlot existera toujours. Le cabinet d'étude apporte quelques compléments d'information : l'emprise dans le Grand Pré représente 500 m². Une bande cyclable en sur-largueur et peinte démarre en sens montant après le giratoire du bas de l'Université. Pour la ligne 2, en termes de compréhension et de parcours pour les usagers, il vaut mieux réutiliser l'ancien terminus du dessus du rond-point pour la descente ; à la montée un arrêt sur chaussée serait créé ; 7 voitures peuvent être stockées avant d'atteindre le giratoire et le bloquer.

Brigitte Bochaton propose une phase de test pour les aménagements liés à la ligne 2 suite aux questionnements des conseillers municipaux. Elle rappelle qu'il s'agit d'une ligne chrono importante. Quant à la date de réalisation, ce sera en fonction des finances de l'agglomération.

Information du cabinet d'étude : L'estimation est de 175 000 € HT bande cyclable incluse mais hors foncier.

Marie-Laure Chevallier ne valide pas ce projet, elle estime que tout peut se faire côté Grand Pré, montée et descente.

Réponse du cabinet d'étude : Cela obligerait les étudiants à traverser 2 fois et la création d'une 3^{ème} insertion de bus côté Grand Pré, avec une emprise encore plus importante sur ce foncier, d'autant que le service va vers une augmentation des bus articulés.

Brigitte Bochaton signale qu'il ne faut pas oublier qu'actuellement il n'y a pas de sécurisation pour les piétons et l'accès handicapé n'est pas aux normes, des travaux sont donc à prévoir.

Antoine Fatiga demande à ce que la même attention soit portée à tous les arrêts, il évoque à l'exemple, celui de Salins où les usagers descendent sur un talus.

3. Présentation par le Grand Chambéry, l'agglomération du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi HD

Lionel Mithieux accompagné par **Benoît Savineaux** projettent une vidéo qui explique le PADD. Ce projet doit être discuté dans tous les conseils municipaux avant le 14/12 pour passage en conseil communautaire. Il n'est pas complètement arrêté pour l'instant.

Un débat s'instaure, il n'y a pas d'observations particulières. Les conseillers municipaux souhaitent qu'il n'y ait pas trop de décalage entre les items mis en avant et la réalité de la mise en œuvre.

4. Division chemin de la Chaîneraie et cession de l'Association syndicale « Les Hameaux de Mi-Vallon » à la commune

- **Division chemin de la Chaîneraie**

Alain Poncet explique que la commune est propriétaire de la parcelle AI 219 d'une superficie de 1435 m² située dans le lotissement Mi-Vallon. Cette parcelle concerne une des voiries du lotissement (chemin de la Chaîneraie) ainsi que des délaissés à usage des riverains. Son statut n'a jamais été régularisé depuis l'origine du lotissement. Il convient pour la commune aujourd'hui, en accord avec l'association syndicale de Mi-Vallon de diviser cette parcelle conformément au plan de division transmis aux conseillers municipaux en amont pour cession à l'association syndicale des délaissés de voirie et conservation par la commune de la voirie.

Bruno Stellian, en tant qu'habitant concerné par ce projet, ne souhaite pas participer au vote de cette délibération.

Par 22 voix pour (**Pierre-Louis Besson, Brigitte Bochaton, Julien Bourgeois, Bernadette Bugnet, Marie-Laure Chevallier, Isabelle Daille-Jacquelin, Franck Egard, Antoine Fatiga, Catherine Faivre, Laurence Francart, Alexandre Garin, Isabelle Geindre, Monique Hervé, Berthe-Ange Laudet, Mathias Leblois, Olivier Marmet, Charlotte Monel, Alain Poncet, Claire Preschoux, Julien Routin, Séverine Suchère, Laurent Tochon**) et 1 conseiller (**Bruno Stellian**) qui n'a pas participé au vote car il est concerné par le projet, le Conseil Municipal approuve la cession à l'association syndicale des parcelles AI 239 et AI 247, issues de la division de la parcelle AI 219 à l'euro symbolique sachant que les frais d'acte et de taxes seront à la charge de l'association syndicale « Les Hameaux de Mi-Vallon ».

- **Cession de l'Association syndicale « Les Hameaux de Mi-Vallon » à la commune**

Alain Poncet explique que l'association syndicale est propriétaire des parcelles AI 237 et 238 qui traversent le bassin de rétention et la montée de Mi-Vallon, conformément au plan envoyé à chacun : la propriété de ces parcelles n'a jamais été régularisée lors de la réalisation du giratoire et du bassin de rétention route du couvent Saint Joseph. Il convient aujourd'hui pour la commune de les acheter à l'association syndicale « Les Hameaux de Mi-Vallon », à l'euro symbolique, pour ensuite les classer dans le domaine public. Les frais d'acte et de taxes seront à la charge exclusive de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession par l'association syndicale à la commune des parcelles AI 237 et AI 238 à l'euro symbolique sachant que les frais d'acte et de taxes seront à la charge exclusive de la commune.

5. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor pour 2017

Bruno Stellian rappelle que l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor est calculée sur la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années et soumise aux conseillers municipaux. Le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fait apparaître une indemnité brute de 637.40 € et 580.95 € nette, après précompte de la CSG, des RDS et 1% solidarité.

Par 14 voix pour une attribution à hauteur de 50% (**Pierre-Louis Besson, Julien Bourgeois, Bernadette Bugnet, Isabelle Daille-Jacquetin, Franck Egard, Laurence Francart, Alexandre Garin, Isabelle Geindre, Berthe-Ange Laudet, Mathias Leblois, Alain Poncet, Claire Preschoux, Bruno Stellian, Laurent Tochon**), 7 voix pour une attribution à 100% (**Brigitte Bochaton, Marie-Laure Chevallier, Antoine Fatiga, Catherine Faivre, Olivier Marmet, Julien Routin, Séverine Suchère**) et 2 voix contre l'attribution d'une indemnité de conseil (**Monique Hervé, Charlotte Monel**), le Conseil Municipal décide d'allouer au comptable du Trésor pour 2017 une indemnité de conseil brute à hauteur de 50% soit 318.70 € et 290.46 € net (après précompte CSG, RDS, 1% solidarité).

6. Cession d'un ancien réservoir d'eau Route de Bellecombette

Alain Poncet rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AK10 d'une superficie de 49 m² située lieu-dit la Toquette et supportant un ancien réservoir d'eau désaffecté depuis de très nombreuses années. Cet édifice en mauvais état est menaçant ; il convient de le céder au propriétaire de la parcelle AK 1068, la parcelle AK 10 formant une « verrue » sur son terrain. Le service France Domaine consulté en amont a estimé la valeur vénale du bien à 2200 €. Le prix de cession et les frais d'acte seront à la charge du propriétaire de la parcelle AK 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer l'acte de cession de la parcelle AK 10 d'une superficie de 49 m² située lieu-dit la Toquette au propriétaire de la parcelle AK 1068 attenante pour un montant de 2200 € plus les frais d'acte.

7. Avenant au contrat enfance-jeunesse 2014-2017

Pierre-Louis Besson expose aux membres du conseil municipal que nous avons signé, en partenariat avec les autres communes de l'ex-canton de Cognin, un Contrat dit « C.E.J. – Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 » afin d'établir une convention de financement à partir d'objectifs pédagogiques et chiffrés pour nos accueils collectifs de mineurs notamment. La Caisse d'Allocations Familiales a décidé l'an passé de mettre en lumière les postes de coordination enfance-jeunesse déployés sur les territoires, notamment par des valorisations financières auprès de ses partenaires. Notre commune s'est dotée en 2011 d'un poste de coordinateur enfance-jeunesse au sein du service animation jeunesse. Il convient donc aujourd'hui de prendre un avenant au C.E.J. afin d'intégrer ce poste dans le C.E.J. en cours. Le montant des aides qui pourront être octroyées à la commune de Jacob-Bellecombette sera précisé ultérieurement par la Caisse d'Allocations Familiales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant au C.E.J. afin d'intégrer ce poste dans le C.E.J. en cours et autorise **Madame le Maire** à signer tous les documents correspondants.

8. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 17/10/2017, concernant la Parc des Expositions

Bruno Stellan explique que le rapport de la CLECT reçu par chacun porte sur l'évaluation des charges transférées au titre du Parc des Expositions. Un cabinet extérieur a estimé le fonctionnement et l'investissement de cet établissement qui fait l'objet d'une quinzaine de réunions, c'est un travail de longue haleine.

Antoine Fatiga souligne qu'avec ce transfert de charges, on arrive à un mode de gestion qui tend vers le privé et met en difficultés certaines associations locales qui utilisaient le Parc des Expositions ; ce mode de gestion ne concourt pas à une vitalité du tissu associatif, les associations sont obligées de partir sur les communes environnantes, voire jusqu'à Montmélian.

Bruno Stellan rappelle que la gestion du Parc des Expositions doit tendre à un équilibre financier : par exemple, un bâtiment est actuellement condamné pour stockage du matériel de Carnaval, ce n'est pas cohérent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 17/10/2017, concernant la Parc des Expositions.

9. Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la commune et le SDES

Brigitte Bochaton rappelle qu'une mise en valeur, sous forme de fresque, du poste de distribution publique d'électricité dans la ZAC des Châtaigneraies a été réalisée. Une convention dite de co-maîtrise d'ouvrage concernant cette opération a été signée entre la commune et le SDES en 2014 mais il manque les modalités de répartition de la prise en charge financière par chacune des 2 parties, les modalités de versement de la participation du SDES ainsi que les modalités de récupération et de reversement de la TVA afférente.

Il convient donc aujourd'hui de compléter la délibération de 2014 par un avenant, reçu par tous les conseillers municipaux. Le nom de Madame le Maire sera corrigé dans l'avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la commune et le SDES.

10. Convention de mise à disposition de Carto'fil cadastre entre la commune et Grand Chambéry, l'agglomération

Brigitte Bochaton explique que Carto'fil cadastre est un outil cartographique d'aide à la décision, de connaissance du patrimoine, de communication et d'édition (cadastre, PLU, réseaux...). Cet outil a été déployé par Chambéry métropole depuis 2006, pour les communes de son territoire via une 1ère convention. Depuis, l'outil a évolué de par ses fonctionnalités et son contenu ; de plus, depuis le 01/01/2017, en application de la Loi NOTRe, la nouvelle agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges a été créée. Il convient donc aujourd'hui de signer une nouvelle convention pour accéder à Carto'fil qui abroge la précédente et définit les modalités de mise à disposition de cet outil pour les 38 communes du territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention de mise à disposition de Carto'fil cadastre entre la commune et Grand Chambéry, l'agglomération.

11. Décision modificative n°2

Bruno Stellian rappelle que la décision modificative n°2 concerne deux dossiers :

- Un agent de la collectivité a validé ses services antérieurs de non-titulaire auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). A ce titre, la collectivité est redevable de la somme de 11 432.20 € représentant le montant des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis dans notre collectivité suite à cette validation en application des articles 50 et 51 du décret 2003-1306 du 26 décembre 2003.
- Suite à des remplacements de personnel de longue durée au cours de cette année, nous devons avancer la totalité des dépenses afférentes d'un montant de 11 000 €, le remboursement à hauteur de 95% par notre assureur étant différé. Pour couvrir ces deux charges, il convient de transférer la somme de 22 500 € du chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 012 « frais de personnel ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

12. Motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne

Brigitte Bochaton expose aux conseillers municipaux la proposition de motion de soutien aux éleveurs sur la question de la prédation en zone de montagne, telle que reçue par tous.

Antoine Fatiga signale que dans les autres pays européens, le loup cohabite. Il s'agit d'un problème de forme du pastoralisme. La France n'a, par exemple, pas fait le choix de petits troupeaux ; il faut réfléchir autrement.

Olivier Marmet trouve la motion trop générale et centrée sur l'élimination du loup, il faut y introduire une diversité.

Claire Preschoux ajoute qu'il ne faut pas éliminer le loup mais réguler son nombre.

Alain Poncet souligne néanmoins que si demain les troupeaux disparaissent, qui va entretenir les alpages ?

Antoine Fatiga demande à ce qu'une réflexion soit faite sur d'autres modes de pastoralisme à l'image d'autres pays européens où les différentes espèces cohabitent.

Par 19 voix pour (**Brigitte Bochaton, Julien Bourgeois, Bernadette Bugnet, Marie-Laure Chevallier, Isabelle Daille-Jacquetin, Franck Egard, Laurence Francart, Alexandre Garin, Isabelle Geindre, Monique Hervé, Berthe-Ange Laudet, Mathias Leblois, Charlotte Monel, Alain Poncet, Claire Preschoux, Julien Routin, Bruno Stellan, Séverine Suchère, Laurent Tochon**), 3 voix contre (**Pierre-Louis Besson, Antoine Fatiga, Catherine Faivre**) et 1 abstention (**Olivier Marmet**), le Conseil Municipal décide :

- d'apporter son soutien et se déclare solidaire de la situation des éleveurs de Savoie face aux préjudices subis par les attaques des loups sur les troupeaux
- d'interpeller Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire et Monsieur le Ministre de l'agriculture pour que la prédation soit considérée dans

le contexte spécifique de la Savoie de façon à prendre rapidement des mesures adaptées pour sauvegarder l'activité économique liée au pastoralisme

13. Travaux Place F. d'Espérey : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage

Alain Poncet rappelle que par délibération du 30/06/2017, la commune a signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour les travaux de requalification du square Franchet d'Espérey, celui-ci se situant à cheval sur les deux communes.

La copropriété du Bel Air ne désirant pas céder à la commune une partie de son foncier pour y réaliser des travaux, l'emprise aménagée sur notre commune est modifiée à la baisse ; le ratio financier de la part jacobine passe alors de 30% à 22%, ce qui fait l'objet de l'avenant soumis au Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Place Franchet d'Espérey.

14. Mise à disposition d'un agent

Pierre-Louis Besson expose au Conseil Municipal la demande de Montagnole concernant la mise à disposition d'un agent de Jacob-Bellecombette pour la coordination de son secteur animation jeunesse. Il précise que notre commune est en mesure de répondre à cette demande sans compromettre le fonctionnement de son propre service. La commune de Montagnole s'engage à rembourser les rémunérations (traitements, indemnités, primes...) et charges sociales afférentes au fonctionnaire concerné à la Mairie de Jacob-Bellecombette durant la période de la mise à disposition.

Pierre-Louis Besson rappelle que l'agent concerné (Karine Poirot) a donné son accord écrit et qu'un rapport annuel concernant les mises à disposition sera transmis au comité technique du Centre de Gestion pour information. La mise à disposition est conclue pour 6 mois, renouvelable, à compter du 1^{er} janvier 2018 et correspond à une journée de 7 heures par semaine.

Madame le Maire ajoute que pour l'instant, c'est 7 heures hebdomadaires puis cela diminuera selon les besoins à ½ journée hebdomadaire. Il s'agit de mutualiser intelligemment.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition d'un agent de Jacob-Bellecombette auprès de la Mairie de Montagnole pour la coordination de son secteur animation jeunesse, pour une durée de 6 mois renouvelable à compter du 1er janvier 2018 ;
- d'autoriser **Madame le Maire** à signer la convention établie entre les deux parties.

15. Avenant n°4 à la concession d'aménagement de la ZAC des Châtaigneraies

Alain Poncet commente l'avenant à la concession d'aménagement de la ZAC des Châtaigneraies, conclue avec la SAS, concernant la répartition du boni éventuel d'opération, à l'achèvement de la ZAC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°4 à la concession d'aménagement de la ZAC des Châtaigneraies.

16. Mise en place de la procédure de labellisation pour la garantie maintien de salaire des agents communaux : validation du montant forfaitaire de la participation

Brigitte Bochaton explique que dans la fonction publique territoriale, les agents ne sont pas suffisamment protégés en cas d'arrêt de travail prolongé pour raisons de santé : au-delà de trois mois d'arrêt de travail cumulés au cours des douze derniers mois, ils perdent 50 % de leur traitement. La garantie maintien de salaire leur permet de conserver jusqu'à 95 % de leur salaire en cas d'arrêt de travail prolongé. Pour la commune, le processus consiste à basculer de notre contrat collectif actuel, qui a vu au fil des années son taux augmenter sans cesse, au profit de contrats individuels labellisés. Celui-ci nécessite une participation obligatoire de l'employeur de 5€ minimum par agent et par mois.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le Comité Technique a été saisi sur notre choix de mettre en place cette procédure de labellisation. Un avis favorable a été rendu à l'unanimité. Il convient de fixer le montant forfaitaire en euros de la participation employeur modulée selon un critère social : **Madame le Maire** propose 10 € pour les catégories C, 7 € pour les catégories A et B. Cela représente un montant mensuel maximum, si tous les agents souscrivent au contrat, de 3156 €/an soit 263 €/mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place de la procédure de labellisation pour la garantie maintien de salaire des agents communaux avec participation obligatoire forfaitaire des employeurs à hauteur de 10 € pour les catégories C et 7 € pour les catégories A et B, par mois.

17. Modification du tableau des effectifs

Bruno Stellan commente le tableau des effectifs modifié pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail suite à la fourniture des repas et des couches au multi-accueil Tom Pouce à compter du 1er janvier 2018, ce qui représente une augmentation d'environ 30% de temps de travail soit 9500 €/an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs commenté en séance.

Brigitte Bochaton en profite pour rappeler l'inauguration le 06/12 à 18h des travaux réalisés au multi-accueil Tom Pouce (création d'une cuisine et d'un local de stockage de couches).

18. Mise place du RIFSEEP : suite

Brigitte Bochaton rappelle que, comme cela a été fait lors du Conseil Municipal du 13/12/2016, il convient de délibérer pour la suite de la mise en place du RIFSEEP, au fur et à mesure de la sortie des arrêtés ministériels concernant les différents cadres d'emplois. L'arrêté du 16/06/2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat est paru au JO du 12/08/2017.

Madame le Maire ajoute que suite à la parution de cet arrêté ministériel, le RIFSEEP est applicable aux adjoints techniques territoriaux et aux agents de maîtrise territoriaux. Le Conseil Municipal doit prendre dans les meilleurs délais une délibération pour ces cadres d'emplois. L'avis préalable du comité technique compétent est requis. La délibération ne pourra pas avoir d'effet rétroactif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suite de la mise place du RIFSEEP avec son application aux adjoints techniques territoriaux et aux agents de maîtrise territoriaux.

19. Territoire à Energie Positive (TEPOS) : demande de subvention

Alain Poncet explique que le 11 octobre 2016, la commune de Jacob-Bellecombette signait avec Chambéry métropole-Cœur des Bauges, l'ADEME, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer une convention particulière d'appui financier pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communal. Ce dispositif de financement est rendu possible grâce à la labellisation en 2015 de Chambéry métropole-Cœur des Bauges comme Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV). La commune a inscrit une opération à la convention citée précédemment, sous forme d'une fiche action : rénovation thermique de l'école maternelle d'une superficie de 780 m², suite à un audit énergétique. Ces travaux font suite à la rénovation de la toiture en 2012-2013. Montant estimatif des travaux : 170 000 € HT.

Alain Poncet précise que le dispositif de financement de cette opération dans le cadre de la convention TEPCV est le suivant :

Montant des Travaux subventionnables	170 000 € HT
Montant de la subvention TEPCV sollicitée (80%)	136 000 €
Montant d'autofinancement	34 000 €

Alain Poncet ajoute que contrairement aux directives initiales qui ne demandaient pas aux collectivités bénéficiaires de délibérer, le Ministère de la Transition écologique et solidaire – confronté à un déficit de financement des opérations engagées – exige désormais des délibérations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser **Madame le Maire** à solliciter une subvention au titre de TEPCV au taux maximal de 80% auprès de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire dans le cadre de la convention particulière d'appui financier pour les territoires labellisés,
- de charger **Madame le Maire** de signer tous les documents afférents à ce projet.

20. Questions diverses

Isabelle Geindre explique que le comité de pilotage sur les rythmes scolaires a réouvert les discussions, un questionnaire avec vote le 08/12 pour les parents a été mis en place sur le choix de continuer les TAP ou le retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil Municipal sera tenu au courant des résultats. Les enseignants sont des acteurs primordiaux de cette réforme : la maternelle est plutôt pour le retour aux 4 jours et l'élémentaire est plus partagée. Aucune étude n'a été réalisée sur le sujet.

Antoine Fatiga signale qu'il a participé à une soirée très intéressante avec Claire Leconte sur l'aménagement du temps de l'enfant.

Berthe-Ange Laudet explique qu'elle a participé à une manifestation sur l'Élef, la monnaie locale qui permet de consommer local mais n'est pas convaincue de son utilité. Toutefois, l'association propose d'intervenir, si on en éprouve le besoin.

Claire Preschoux remercie **Mathias Leblois** pour le travail réalisé pour la course d'orientation.

Mathias Leblois remercie également les élus présents.

Brigitte Bochaton remercie **Berthe-Ange Laudet** pour sa présence aux écoles lors du service minimum d'accueil que la commune est tenue d'organiser lors des grèves.

Charlotte Monel rappelle que le repas de fin d'année des séniors est prévu le 06/12 et que les colis seront à distribuer dès leur réception prévue le 11/12.

Brigitte Bochaton ajoute qu'il y a une exposition sur le droit des femmes en ce moment à la médiathèque, sur 5 thèmes différents, très intéressante.

Olivier Marmet soulève le problème du Corbelet où il y a 2 poubelles brûlées qui traînent et qui mettent une mauvaise ambiance. Il faudrait les enlever au plus vite.

Brigitte Bochaton répond que c'est du ressort de Cristal Habitat, on les contactera à nouveau pour l'enlèvement. La personne qui mettait le feu a été arrêtée.

Bernadette Bugnet signale qu'un poteau d'électricité en bas de chez elle est à terre mais continue de fonctionner.

Antoine Fatiga fait part de son désarroi suite aux annonces faites lors du Congrès des Maires quant à l'avenir des communes.

Brigitte Bochaton ajoute que le message est clair : il y a trop de communes.

Antoine Fatiga précise qu'il est important d'avoir des évaluations des politiques publiques. Par exemple la fusion des régions n'a apporté, à ce jour, aucune économie.

Laurence Francart explique qu'au virage Grangeat/Salins, il y a un problème d'éclairage public : le poteau existe mais n'éclaire plus.

Brigitte Bochaton répond que la Mairie est au courant mais que nous cherchons à qui il appartient, pour l'instant, les communes se renvoient la propriété. (Depuis, il s'est avéré que ce poteau appartient à Cognin, qui doit le réparer.)

Brigitte Bochaton invite cordialement les conseillers municipaux aux Vœux à la population à La Jacobelle le vendredi 12/01 à 19h et aux Vœux au personnel communal salle des Mariages le 16/01 à 18h30.

La séance est levée.